



Séance ordinaire du conseil de la municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges, tenue au 280, boulevard Harwood à Vaudreuil-Dorion le mercredi 18 avril 2018, sous la présidence de son honneur le préfet, monsieur Patrick Bousez, à laquelle sont présents les membres suivants : la mairesse de la municipalité de Coteau-du-Lac, Andrée Brosseau, le maire de la ville d'Hudson, Jamie Nicholls, le maire de la municipalité des Cèdres, Raymond Larouche, la mairesse de la municipalité des Coteaux, Denise Godin-Dostie, le maire de la ville de L'Île-Cadieux, Daniel Martel, le maire de la ville de L'Île-Perrot, Pierre Séguin, la mairesse de la ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Danie Deschênes, le maire de la ville de Pincourt, Yvan Cardinal, le maire de la municipalité de Pointe-des-Cascades, Gilles Santerre, le maire de la municipalité de Pointe-Fortune, François Bélanger, le représentant de la municipalité de Rivière-Beaudette, André Beaudin, le maire de la ville de Rigaud, Hans Gruenwald Jr, le maire de la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton, Denis Ranger, le maire de la municipalité de Saint-Clet, Daniel Beaupré, le maire de la municipalité de Sainte-Marthe, François Pleau, le maire de la ville de Saint-Lazare, Robert Grimaudo, le maire de la municipalité de Saint-Polycarpe, Jean-Yves Poirier, le maire de la municipalité de Saint-Télesphore, Yvon Bériault, le maire de la municipalité de Saint-Zotique, Yvon Chiasson, le maire de la municipalité de Terrasse-Vaudreuil, Michel Bourdeau, la mairesse de la municipalité de Très-Saint-Rédempteur, Julie Lemieux, le maire de la ville de Vaudreuil-Dorion, Guy Pilon et le maire de la municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac, Claude Pilon.

Sont également présents, messieurs Guy-Lin Beaudoin, directeur général et secrétaire-trésorier, Raymond Malo, directeur général adjoint à la planification et dossiers métropolitains, Simon Bellemare, directeur général adjoint, Simon Richard, conseiller en communication et responsable des relations avec le milieu, Pier-Olivier Tremblay, spécialiste en géomatique et madame France D'Amour, greffière.

1. BIENVENUE PAR MONSIEUR LE PRÉFET, CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

18-04-18-01 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvan Cardinal**
APPUYÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier** et résolu

d'ouvrir la séance à 19 h 43.

Proposition adoptée.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

18-04-18-02 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvan Cardinal**
APPUYÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier** et résolu

d'adopter l'ordre du jour en ajoutant le point suivant : 11.2.3 « Trousse de communication des matières organiques : information », et en retirant le point 15.2 « Organigramme du transport collectif : information ».

Proposition adoptée.

3. PROCÈS-VERBAUX

3.1 SUIVI DES RÉOLUTIONS DU CONSEIL

Monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, fait le suivi des résolutions adoptées au conseil.

3.2 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 28 MARS 2018 : ADOPTION

18-04-18-03 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Claude Pilon**
APPUYÉ PAR : monsieur **Gilles Santerre** et résolu

d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 28 mars 2018 tel que présenté.

Proposition adoptée.



4. PRÉSENTATION DES ORGANISMES ET INDIVIDUS

4.1 **RAPPORT ANNUEL 2017 DU CONSEIL DES ARTS ET DE LA CULTURE DE VAUDREUIL-SOULANGES (CACVS)**

Madame Nadine Maltais, directrice générale du Conseil des arts et de la culture de Vaudreuil-Soulanges (CACVS), présente les réalisations 2017 de l'organisme, les états financiers au 31 décembre 2017, le budget 2018 ainsi que la programmation 2018.

4.2 **PRÉSENTATION DU LOGICIEL D'EXPLORATION ET DE MESURE DU PAYSAGE URBAIN JAKARTA**

Messieurs Simon Bellemare, directeur général adjoint, et Pier-Olivier Tremblay, spécialiste en géomatique, présentent monsieur Cédric Pelletier, directeur du développement de Jakarta, entreprise spécialisée dans l'acquisition de données cartographiques. Monsieur Tremblay informe du projet régional d'inventaire en infrastructure sur le territoire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges par cartographie mobile. Monsieur Pelletier explique le service qui consiste à mesurer, inventorier et analyser l'ensemble des objets sur un territoire en un seul passage afin d'obtenir une base de données complète, à jour et normalisée, et ce, à partir d'un bureau. Monsieur Bellemare explique que ce projet est inclus dans les services Info territoire aux municipalités assujetties à la géomatique de la MRC.

5. RAPPORT DES COMITÉS DE LA MRC

5.1 **COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU COMITÉ DE LA COUR MUNICIPALE RÉGIONALE DU 9 AVRIL 2018 : ADOPTION**

18-04-18-04 IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Julie Lemieux**
APPUYÉ PAR : monsieur **Pierre Séguin** et résolu

d'adopter le compte rendu du comité de la cour municipale régionale du 9 avril 2018.

Proposition adoptée.

6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

6.1 **GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE**

6.1.1 **LISTE DES PAIEMENTS EN FONCTION DU RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE DÉLÉGATION, DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRE**

18-04-18-05 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson**
APPUYÉ PAR : monsieur **Claude Pilon** et résolu

d'adopter la liste MRC 18-04-18.

« Je, soussigné, Guy-Lin Beaudoin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office que la MRC possède les fonds nécessaires pour honorer les dépenses prévues à la liste MRC 18-04-18, le tout en fonction du budget adopté ».

Guy-Lin Beaudoin

Proposition adoptée.



6.2 GREFFE ET LÉGISLATION

6.2.1 PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 240 CONCERNANT LES MODALITÉS DE PUBLICATION DES AVIS PUBLICS : AVIS DE MOTION

AVIS de motion est par la présente donné par monsieur Daniel Beupré qu'à une séance subséquente du conseil de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, il sera proposé l'adoption d'un règlement intitulé « **Règlement numéro 240 concernant les modalités de publication des avis publics** ».

6.2.2 PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 240 CONCERNANT LES MODALITÉS DE PUBLICATION DES AVIS PUBLICS : DÉPÔT

CONSIDÉRANT QU'en vertu des dispositions des articles 433.1 du *Code municipal du Québec*, une municipalité peut adopter un règlement sur les modalités de publication des avis publics;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Vaudreuil-Soulanges désire se prévaloir des dispositions de la loi afin d'établir les modalités de publication de ses avis publics;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné à la séance du conseil de la municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges du 18 avril 2018 par monsieur Daniel Beupré;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la MRC ont reçu copie du présent projet de règlement en date du 13 avril 2018, en respect de l'article 445 du *Code municipal du Québec*;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par _____, appuyé par _____ et résolu :

ARTICLE 1 Avis publics assujettis

Les avis publics assujettis aux dispositions du présent règlement sont ceux exigés en vertu de toute loi ou règlement régissant la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

ARTICLE 2 Publication et affichage

Les avis publics visés à l'article 1 seront, à compter de la date d'entrée en vigueur du présent règlement, publiés sur le site Internet de la MRC, sur le babillard situé à l'entrée de la MRC et dans un journal local.

ARTICLE 3 Appels d'offres

Malgré les dispositions de l'article 1 du présent règlement, les avis d'appels d'offres publics devront être publiés dans le journal Constructo ou toute autre publication le remplaçant, s'il y a lieu.

ARTICLE 4 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.



PATRICK BOUSEZ
Préfet



Guy-Lin Beaudoin
Directeur général et secrétaire-trésorier

Adopté à la séance ordinaire du conseil de la MRC de Vaudreuil-Soulanges le _____ 2018.

Entré en vigueur le _____



6.2.3 CONCOURS « DÉFI DES VILLES INTELLIGENTES » : AUTORISATION

Monsieur Simon Richard, conseiller en communication et responsable des relations avec le milieu, explique le concours « Défi des villes intelligentes » d'Infrastructure Canada qui consiste à encourager les collectivités à adopter une approche axée sur les villes intelligentes pour améliorer la qualité de vie de leurs résidents grâce à l'innovation, aux données et aux technologies connectées. Le concours offre, selon le nombre d'habitants, un prix d'au plus 50 millions de dollars, deux prix d'au plus 10 millions de dollars chacun et un prix d'au plus 5 millions de dollars. Le député de Vaudreuil, Peter Schiefke, travaille de pair avec la MRC de Vaudreuil-Soulanges afin que cette dernière dépose sa candidature dans la catégorie 10 millions de dollars, collectivité dont la population est inférieure à 500 000 habitants.

CONSIDÉRANT le concours « Défi des villes intelligentes » lancé par le ministère de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada;

CONSIDÉRANT l'expérience de la MRC de Vaudreuil-Soulanges dans le traitement des données cartographiques;

CONSIDÉRANT la volonté de la MRC de Vaudreuil-Soulanges de mettre en œuvre des initiatives pour favoriser la transparence et le partage d'information;

POUR CES MOTIFS,

18-04-18-07 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Claude Pilon**
APPUYÉ PAR : monsieur **Gilles Santerre** et résolu

d'autoriser la MRC de Vaudreuil-Soulanges à **déposer** sa candidature dans le cadre du concours « Défi des villes intelligentes » dans la catégorie 10 M\$.

Proposition adoptée.

6.2.4 COMPTE RENDU DE LA VENTE POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES : DÉPÔT

Monsieur Simon Bellemare, directeur général adjoint, procède au dépôt du compte rendu de la vente pour défaut de paiement de taxes ayant eu lieu le 12 avril 2018 à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

6.3 BÂTIMENTS

Aucun sujet traité.

7. COMMUNICATION

Aucun sujet traité.

8. RESSOURCES HUMAINES

Aucun sujet traité.

9. SÉCURITÉ

9.1 SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun sujet traité.

9.2 SÉCURITÉ INCENDIE

Aucun sujet traité.



9.3 SÉCURITÉ CIVILE

9.3.1 PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR L'ORGANISATION DES INTERVENTIONS D'URGENCE HORS DU RÉSEAU ROUTIER – RÉPONSE DU MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE ET DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE : DÉPÔT

Monsieur Raymond Malo, directeur général adjoint à la planification et dossiers métropolitains, procède au dépôt du document et il informe que l'achat de matériel et d'équipements afin d'améliorer les services d'urgence en milieu isolé sur le territoire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges sera planifié prochainement.

10. COUR MUNICIPALE

10.1 APPEL D'OFFRES SUR INVITATION POUR DES SERVICES DE TRADUCTEURS ET D'INTERPRÈTES JURIDIQUES : AUTORISATION

CONSIDÉRANT le besoin grandissant des services de traducteurs et d'interprètes juridiques à la cour municipale régionale;

CONSIDÉRANT la nécessité d'aller en appel d'offres sur invitation;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 438 du Code municipal du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les fonds sont disponibles au poste budgétaire 02 120 02 419;

POUR CES MOTIFS,

18-04-18-08 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Raymond Larouche**
APPUYÉ PAR : monsieur **André Beaudin** et résolu

d'autoriser le préfet ou le préfet suppléant et le directeur général ou le directeur général adjoint à **procéder** à un appel d'offres sur invitation pour les services de traducteurs et d'interprètes juridiques et **d'approuver** la grille d'évaluation et de pointage de l'appel d'offres.

Proposition adoptée.

11. ENVIRONNEMENT

11.1 COURS D'EAU

Aucun sujet traité.

11.2 MATIÈRES RÉSIDUELLES

11.2.1 CONSEIL D'ADMINISTRATION ET ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU 12 AVRIL 2018 DE TRICENTRIS : INFORMATION

Monsieur Hans Gruenwald Jr, maire de la ville de Rigaud et représentant de la MRC de Vaudreuil-Soulanges au conseil d'administration de Tricentris, rappelle que les matières recyclables de la MRC sont traitées au centre de tri Tricentris. Il informe que l'organisme à but non lucratif songe à modifier sa constitution en coopérative d'économie sociale. La décision sera prise lors d'une assemblée générale extraordinaire.



11.2.2 APPEL D'OFFRES POUR LA FOURNITURE DE CONTENEURS, LEVÉE ET TRANSPORT DES MATIÈRES RECYCLABLES DU SECTEUR DES INDUSTRIES, COMMERCE ET INSTITUTIONS : AUTORISATION

CONSIDÉRANT la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles* et la mise en œuvre des mesures prévues au Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) 2016-2020 de la MRC de Vaudreuil-Soulanges et du Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (PMGMR) de la Communauté métropolitaine de Montréal;

CONSIDÉRANT les objectifs de valorisation de 70 % des matières recyclables pour tous les secteurs confondus incluant le secteur des industries, commerces et institutions (ICI);

CONSIDÉRANT l'obligation pour la MRC de desservir ou de mettre en place des mesures d'appui au secteur des industries, commerces et institutions (ICI) produisant des matières recyclables assimilables;

CONSIDÉRANT QUE le tri, le conditionnement et la mise en marché des matières recyclables collectées seront pris en charge par l'entente 2017-2022 entre la MRC de Vaudreuil-Soulanges et le Centre de tri Tricentris et qu'ils ne font pas partie de cet appel d'offres;

CONSIDÉRANT le déploiement à l'été 2018 d'une équipe d'étudiants dédiée à l'information, la sensibilisation et l'éducation du secteur des ICI à une gestion optimisée de leurs matières résiduelles;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02-452-10-446;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 438 du Code municipal;

POUR CES MOTIFS,

18-04-18-09 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Daniel Beaupré**
APPUYÉ PAR : madame **Danie Deschênes** et résolu

d'autoriser le préfet ou le préfet suppléant et le directeur général ou le directeur général adjoint à **procéder** à un appel d'offres public pour la fourniture de conteneurs, la levée et le transport des matières recyclables du secteur des industries, commerces et institutions en vue de desservir les petits ICI assimilables à la collecte régionale des matières recyclables.

Proposition adoptée.

11.2.3 TROUSSE DE COMMUNICATION DES MATIÈRES ORGANIQUES : INFORMATION

Monsieur Simon Richard, conseiller en communication et responsable des relations avec le milieu, distribue aux membres du conseil un échantillon de la trousse développée dans le cadre des communications des matières organiques. Il rappelle que les premiers visuels ont été envoyés le 29 janvier 2018 et les visuels finaux ont été remis le 23 février 2018 à tous les maires, directeurs généraux et communicateurs des municipalités de la MRC ainsi qu'aux membres du comité PGMR. De nouveaux dépliants « trucs et astuces » et « foire aux questions » sont maintenant disponibles afin d'aider les citoyens dans leurs bonnes pratiques de recyclage.

11.3 PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

11.3.1 CORRESPONDANCE DU COMITÉ DE PILOTAGE DES MUNICIPALITÉS QUI RÉCLAMENT UNE DÉROGATION AU RÈGLEMENT SUR LE PRÉLÈVEMENT DES EAUX ET LEUR PROTECTION (RPEP) : DÉPÔT

Monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, procède au dépôt du document.



11.3.2 ALLIANCE DES VILLES DES GRANDS LACS ET DU SAINT-LAURENT – RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION : AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE l'adhésion à l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent permet aux municipalités concernées de faire partie des tables de décision et de l'établissement des politiques permettant d'être un moteur d'action et de mener par l'exemple en matière de protection et de restauration;

CONSIDÉRANT QUE l'Alliance fournit un réseau permettant aux villes d'échanger sur des pratiques exemplaires en matière de protection et de restauration;

CONSIDÉRANT QU'il est essentiel d'adopter une approche intégrée aux mandats environnementaux, sociaux et économiques afin de favoriser la protection et la restauration des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 190 01 494;

POUR CES MOTIFS,

18-04-18-10 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson**
APPUYÉ PAR : madame **Julie Lemieux** et résolu

de renouveler l'adhésion à l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent 2018 au montant de 5 500 \$ pour les municipalités suivantes :

- Coteau-du-Lac;
- Les Cèdres;
- Les Coteaux;
- L'Île-Perrot;
- Notre-Dame-de-l'Île-Perrot;
- Pincourt;
- Pointe-des-Cascades;
- Rivière-Beaudette;
- Saint-Zotique;
- Vaudreuil-Dorion.

Proposition adoptée.

11.4 ÉCOCENTRES

Aucun sujet traité.

12. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

12.1 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE

12.1.1 AVIS DE CONFORMITÉ

Aucun sujet traité.

12.2 SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ

12.2.1 SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 232 CONCERNANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ 3^e GÉNÉRATION : ADOPTION

Monsieur Jean-Yves Poirier, maire de la municipalité de Saint-Polycarpe et président de la table régionale d'aménagement procède à une introduction du second projet de règlement numéro 232 concernant le schéma d'aménagement et de développement révisé 3^e génération précisant les sujets traités dont la gestion optimale du territoire et la qualité des milieux de vie, le territoire et les activités agricoles, le développement économique et les lieux d'emplois, la valorisation du territoire, l'environnement et les milieux naturels, le mont Rigaud, le Parc régional du canal de Soulanges et ses abords, le transport et mobilité durable, les contraintes, la gestion des risques et les réseaux majeurs ainsi que les grandes affectations du territoire.



CONSIDÉRANT QUE le schéma d'aménagement révisé (SAR) de la MRC de Vaudreuil-Soulanges est entré en vigueur le 25 octobre 2004;

CONSIDÉRANT QUE les articles 54 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* prévoient que le schéma d'aménagement doit être révisé à partir du cinquième anniversaire de son entrée en vigueur;

CONSIDÉRANT que le premier projet de règlement numéro 232 concernant le schéma d'aménagement et de développement révisé 3^e génération a été adopté le 25 janvier 2017;

CONSIDÉRANT la réception de l'avis gouvernemental sur le premier projet le 15 juin 2017;

CONSIDÉRANT la réception de l'avis préliminaire technique de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) le 8 juin 2017;

CONSIDÉRANT les demandes et les commentaires formulés par certaines municipalités en regard au premier projet;

CONSIDÉRANT les recommandations de la table régionale d'aménagement à ses réunions du 14 décembre 2017, du 31 janvier et du 14 mars 2018 concernant la révision du schéma d'aménagement révisé de la MRC;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité consultatif agricole à sa réunion du 13 mars 2018 concernant la révision du schéma d'aménagement révisé de la MRC;

CONSIDÉRANT l'article 56.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la MRC doit adopter un second projet de règlement pour la consultation publique et des organismes partenaires;

CONSIDÉRANT QUE le schéma d'aménagement et de développement révisé 3^e génération (SADR3) de la MRC de Vaudreuil-Soulanges remplace le schéma d'aménagement révisé de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné le 25 janvier 2017 et que copie du présent projet de règlement a été remis à tous les membres du conseil au moins deux jours juridiques avant son adoption, que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et demandent dispense de sa lecture en vertu de l'article 445 du Code municipal;

POUR CES MOTIFS,

18-04-18-11 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Raymond Larouche**
APPUYÉ PAR : madame **Julie Lemieux** et résolu

qu'un second projet de règlement portant le numéro 232 **soit adopté** aux fins de remplacer le Règlement numéro 167 concernant le schéma d'aménagement révisé de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

que le second projet de règlement portant le numéro 232 **soit statué et ordonné** par ce qui suit :

ARTICLE 1 TITRE DU RÈGLEMENT

Le présent règlement porte le titre de « Schéma d'aménagement et de développement révisé 3^e génération de la MRC de Vaudreuil-Soulanges » portant le numéro 232.

ARTICLE 2 ABROGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 167

Le règlement numéro 232 abroge et remplace le règlement numéro 167 « Schéma d'aménagement révisé de la MRC de Vaudreuil-Soulanges » entré en vigueur le 25 octobre 2004 et ses amendements.

ARTICLE 3 OBJET

Le présent règlement numéro 232 a pour but de remplacer le règlement numéro 167 « Schéma d'aménagement révisé de la MRC de Vaudreuil-Soulanges » afin d'actualiser la planification du territoire de la MRC.



ARTICLE 4 TERRITOIRE VISÉ

Le présent règlement s'applique à l'ensemble du territoire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

ARTICLE 5 DOCUMENT ASSUJETTI

Le document assujéti à l'application du présent règlement y est annexé pour en faire partie intégrante et porte le titre de « Schéma d'aménagement et de développement révisé 3^e génération de la MRC de Vaudreuil-Soulanges ».

ARTICLE 6 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.



PATRICK BOUSEZ
Préfet



GUY-LIN BEAUDOIN,
Directeur général et secrétaire-trésorier

Adopté à la séance ordinaire du conseil de la MRC de Vaudreuil-Soulanges le 18 avril 2018.

Entrée en vigueur le _____.

Proposition adoptée.

12.2.2 COMMISSION POUR LA TENUE DES ASSEMBLÉES PUBLIQUES DE CONSULTATION : DÉSIGNATION DES MEMBRES

CONSIDÉRANT le second projet de règlement intitulé « Schéma d'aménagement et de développement révisé 3^e génération de la MRC de Vaudreuil-Soulanges » portant le numéro 232 abrogeant et remplaçant le Règlement numéro 167 concernant le schéma d'aménagement révisé de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT la recommandation de la table régionale d'aménagement du 14 mars 2018;

CONSIDÉRANT l'article 56.9 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

POUR CES MOTIFS,

18-04-18-12 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **François Pleau**
APPUYÉ PAR : monsieur **Daniel Beaupré** et résolu

que la commission **soit composée** des membres de la table régionale d'aménagement, soit de messieurs Jean-Yves Poirier, président de la table et maire de la municipalité de Saint-Polycarpe, Raymond Larouche, maire de la municipalité des Cèdres, Jamie Nicholls, maire de la ville d'Hudson, Guy Pilon, maire de la ville de Vaudreuil-Dorion et François Pleau, maire de la municipalité de Sainte-Marthe.

Proposition adoptée.

12.2.3 ASSEMBLÉES PUBLIQUES DE CONSULTATION : DÉLÉGATION DE POUVOIR

CONSIDÉRANT le second projet de règlement intitulé « Schéma d'aménagement et de développement révisé 3^e génération de la MRC de Vaudreuil-Soulanges » portant le numéro 232 abrogeant et remplaçant le Règlement numéro 167 concernant le schéma d'aménagement révisé de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;



CONSIDÉRANT la recommandation de la table régionale d'aménagement du 14 mars 2018;

CONSIDÉRANT l'article 56.10 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

POUR CES MOTIFS,

18-04-18-13 IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Denise Godin-Dostie**
APPUYÉ PAR : monsieur **Claude Pilon** et résolu

de déléguer au secrétaire-trésorier le pouvoir de fixer les dates, les heures et les lieux de la tenue des assemblées publiques de consultation.

Proposition adoptée.

Monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, annonce les dates des assemblées publiques de consultation, soit :

- Mardi 29 mai à 19 h à la Salle Saint-Louis 1 située au 1301, rue du Bois à Saint-Lazare, Québec, J7T 3E6;
- Jeudi 14 juin à 19 h au Pavillon Wilson situé au 4B, rue Principale à Coteau-du-Lac, Québec, J0P 1P0;
- Mardi 19 juin à 14 h 30 à la Salle 3 située au 375, boulevard Cardinal-Léger à Pincourt, Québec, J7W 9H6;
- Mardi 19 juin à 19 h à la Salle Florian-Bleau située au 110, boulevard Perrot à L'Île-Perrot, Québec, J7V 3G1;
- Mercredi 20 juin à 19 h à la Salle de l'Amitié située au 10, rue Saint-Jean-Baptiste Est à Rigaud, Québec, J0P 1P0;
- Jeudi 21 juin à 14 h 30 à la Salle du Bas-Canada située au 280, boulevard Harwood à Vaudreuil-Dorion, Québec, J7V 1Y5; et
- Jeudi 21 juin à 19 h à la Salle Maurice-Ravary située au 100, rue des Loisirs à Saint-Polycarpe, Québec, J0P 1X0.

12.3 CORRESPONDANCE DE LA MAIRESSE DE LA VILLE DE SAINTE-ANNE-DE-BELLEVUE - PROBLÈME DE CONGESTION SUR LE BOULEVARD DES ANCIENS-COMBATTANTS ET L'AUTOROUTE 20 OUEST : DÉPÔT

Monsieur Raymond Malo, directeur général adjoint à la planification et dossiers métropolitains, procède au dépôt du document. Il précise que la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue et la MRC accompagnées de monsieur Pierre Séguin, maire de la ville de L'Île-Perrot, prévoient effectuer une demande de rencontre avec le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports pour discuter du problème de congestion sur le boulevard des Anciens-Combattants et de l'autoroute 20.

Monsieur Guy Pilon, maire de la ville de Vaudreuil-Dorion, quitte son siège à 20 h 45.

12.4 MONT RIGAUD - GESTION ET PROTECTION : POSITIONNEMENT

CONSIDÉRANT la reconnaissance du mont Rigaud comme « équipement régional » par le conseil de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT l'adoption du règlement de contrôle intérimaire (RCI) numéro 229 visant le mont Rigaud sur le territoire de la ville de Rigaud dans le cadre de la révision du schéma d'aménagement le 22 juin 2016;

CONSIDÉRANT la planification proposée dans la 2^e version du schéma d'aménagement;

CONSIDÉRANT la création de la Fiducie du Patrimoine naturel de Rigaud ayant pour mission de protéger et aménager la montagne pour la préservation et la protection de son environnement au bénéfice de la ville de Rigaud et de la région de Vaudreuil-Soulanges;



CONSIDÉRANT la volonté du conseil de la MRC de participer au montage financier de la Fiducie du Patrimoine naturel de Rigaud pour l'acquisition de terrains;

POUR CES MOTIFS,

18-04-18-14 IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Danie Deschênes**
APPUYÉ PAR : monsieur **François Bélanger** et résolu

d'autoriser la MRC de Vaudreuil-Soulanges de participer au montage financier de la Fiducie du Patrimoine naturel de Rigaud pour l'acquisition de terrains en lui versant un montant de 200 000 \$ à même le fonds des politiques, une somme de 300 000 \$ à même les fonds provenant du Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) et que la Fiducie d'utilité sociale verse la somme de 100 000 \$.

Proposition adoptée.

Monsieur Guy Pilon, maire de la ville de Vaudreuil-Dorion, reprend son siège à 20 h 53.

12.5 RECONNAISSANCE DES COLLINES MONTÉRÉGIENNES : ADOPTION

CONSIDÉRANT que le mont Rigaud possède une haute valeur écologique;

CONSIDÉRANT que le mont Rigaud s'inscrit dans une demande de protection et de mise en valeur des Montérégiennes;

CONSIDÉRANT que le mont Rigaud constitue une colline isolée sur le territoire de la Montérégie;

CONSIDÉRANT QUE les Montérégiennes constituent un joyau du patrimoine collectif du Québec et qu'il est de notre devoir de le transmettre aux générations futures;

CONSIDÉRANT QUE les gestes futurs de protection et de mise en valeur des collines Montérégiennes doivent s'inscrire dans une vision commune et durable qui respecte les spécificités propres à chacune des collines;

CONSIDÉRANT QU'IL est nécessaire de développer, reconnaître et promouvoir une image identitaire des collines Montérégiennes dans leur ensemble;

CONSIDÉRANT QUE les connaissances liées aux collines Montérégiennes doivent faire l'objet de diffusion et de sensibilisation auprès de la population et des décideurs concernés;

CONSIDÉRANT QUE le mont Rigaud fait partie du paysage des collines montérégiennes et dans les basses terres du Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Vaudreuil-Soulanges s'inscrit comme un partenaire des collines Montérégiennes dans leur ensemble;

POUR CES MOTIFS,

18-04-18-15 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Hans Gruenwald Jr**
APPUYÉ PAR : monsieur **André Beaudin** et résolu

de reconnaître la valeur identitaire du patrimoine collectif que constituent les collines Montérégiennes, incluant celle du mont Rigaud, et **d'exprimer** la volonté de la MRC **d'œuvrer** à l'émergence d'une vision commune permettant **d'accomplir** des gestes significatifs pour la protection et la mise en valeur durable des collines Montérégiennes dans le respect du patrimoine naturel, historique, culturel et paysager spécifique à chacune d'elles.

Proposition adoptée.



12.6 BUDGET PROVINCIAL 2018 - TERRAINS POUR DES ÉCOLES : POSITIONNEMENT

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

13. DÉVELOPPEMENT

13.1 PROMOTION ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

13.1.1 TABLE DE CONCERTATION DES PRÉFETS DE LA MONTÉRÉGIE (TCPM) ET TABLE DES DIRECTEURS GÉNÉRAUX DE LA MONTÉRÉGIE : RETOUR SUR LA DERNIÈRE RENCONTRE

Monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, informe qu'à la dernière rencontre de la Table de concertation des préfets de la Montérégie (TCPM) et Table des directeurs généraux de la Montérégie, les douze MRC et l'agglomération de Longueuil constituant la Table, ont pris position sur le mode de distribution des sommes du Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR). Une réserve de 4 millions de dollars par année sera partagée entre les douze MRC et l'agglomération de Longueuil pour des projets de nature montérégienne. Des appels de projets seront lancés et adressés uniquement à des organismes à but non lucratif.

13.2 DÉVELOPPEMENT SOCIAL

13.2.1 STRATÉGIE JEUNESSE EN MILIEU MUNICIPAL : DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE FINANCEMENT

CONSIDÉRANT le deuxième appel de projets de la mesure « Stratégie jeunesse en milieu municipal » dans le cadre de la Stratégie d'action jeunesse (STRAJ) du gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le Secrétariat à la Jeunesse (SAJ) souhaite soutenir financièrement les MRC dans le déploiement de démarches et de projets structurants qui engendreront des actions cohérentes et intégrées pour la jeunesse à l'échelle municipale;

CONSIDÉRANT QUE la MRC souhaite, dans le cadre de la mise à jour de sa Politique de développement social durable (PDSD), réaliser des consultations et des activités ponctuelles pour stimuler la participation citoyenne des jeunes;

CONSIDÉRANT QUE la MRC ne dispose pas à l'heure actuelle d'instances de consultation jeunesse permanentes à même de représenter cette frange de la population;

CONSIDÉRANT QUE le SAJ exige une contribution de la MRC équivalente à 25 % de la subvention demandée;

CONSIDÉRANT la disponibilité des crédits au poste budgétaire 02 590 00 447;

POUR CES MOTIFS,

18-04-18-16 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Daniel Martel**
APPUYÉ PAR : madame **Danie Deschênes** et résolu

d'appuyer le dépôt d'une demande de financement dans le cadre de la mesure « Stratégie jeunesse en milieu municipal »;

de réserver un montant de 5 000 \$ pour la consultation jeunesse de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

d'autoriser le préfet ou préfet suppléant et le directeur général ou directeur général adjoint à **signer** une entente avec le Secrétariat à la jeunesse (SAJ) pour la réalisation de consultations et d'activités ponctuelles de participation citoyenne destinées aux jeunes de Vaudreuil-Soulanges.

Proposition adoptée.



13.2.2 LÉGALISATION DE LA MARIJUANA - APPUI FINANCIER AUX MUNICIPALITÉS : INFORMATION

Monsieur Simon Bellemare, directeur général adjoint, informe avoir discuté avec madame Lucie Charlebois, ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse, à la Santé publique et aux Saines habitudes de vie, députée de Soulanges et responsable du dossier de la légalisation de la marijuana, concernant l'octroi d'une somme de 60 millions de dollars sur une période de deux ans aux municipalités. Cet appui financier a pour but de permettre aux employés municipaux de suivre une formation, d'acquérir les outils nécessaires à la détection de drogues et aux programmes de prévention et de sensibilisation.

14. INTERFACE COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL (CMM)

Monsieur Guy Pilon, maire de la ville de Vaudreuil-Dorion et membre du conseil d'administration de la CMM, fait un suivi sur la continuité du comité de transition concernant le transport qui est à préparer son plan stratégique de l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM).

15. INTERFACE COURONNE SUD

15.1 CHANGEMENT À LA DIRECTION GÉNÉRALE DE LA TABLE DES PRÉFETS ET ÉLUS DE LA COURONNE SUD : INFORMATION

Monsieur Raymond Malo, directeur général adjoint à la planification et dossiers métropolitains, informe du départ du directeur général, monsieur Joël Bélanger, de la Table des préfets et élus de la Couronne Sud (TPÉCS).

Il informe que les élus recevront une invitation de la TPÉCS à une rencontre qui se tiendra le 1^{er} juin 2018 à l'Exporail, le Musée ferroviaire canadien à Saint-Constant, ayant pour but de présenter l'organisation.

16. CULTURE

Aucun sujet traité.

17. AFFAIRES NOUVELLES

Aucun sujet traité.

18. RAPPORT DES ÉLUS

Monsieur Patrick Bousez, préfet, fait un rappel de l'activité annuelle du Conseil du bassin versant de la région de Vaudreuil-Soulanges (COBAVER-VS), la « Descente en canoë-kayak de la rivière Beaudette », qui se tiendra le samedi 21 avril 2018.

19. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX CITOYENS

Aucune question n'est posée par les citoyens.



20. **CLÔTURE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE**

18-04-18-17 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvon Bériault**
APPUYÉ PAR : monsieur **Pierre Séguin** et résolu

que la séance soit levée à 21 h 12.

Proposition adoptée.

PATRICK BOUSEZ
Préfet

GUY-LIN BEAUDOIN
Directeur général et secrétaire-trésorier